

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE NICE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Bureau du Conseil

Nice, 5 septembre 2008

## **SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2008**

--oo0\*0oo--

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,  
MAIRE DE NICE**

**0.1 Mise en oeuvre de la procédure d'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur.**

Il est proposé au Conseil municipal de :

- APPROUVER le principe de l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur,
- APPROUVER le transfert par la ville de Nice d'un certain nombre de ses compétences.

**0.2 Extension de compétences de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur - Recours au dispositif de convention de mandat de gestion provisoire.**

Dans le cadre du transfert de compétences supplémentaires de la ville de Nice à la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de mandat de gestion provisoire à intervenir avec la CANCA, pour la création et la gestion d'équipements ou services relevant des nouvelles attributions de celle-ci, et pour une durée maximale d'un an.

**0.3 Célébration des Baptêmes civils**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création en Mairie d'une cérémonie de baptême civil. Cette cérémonie sera présidée par un Elu.

**0.4 Célébration en Mairie d'une cérémonie de confirmation de PACS (Pacte Civil de Solidarité)**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'une cérémonie de PACS en Mairie pour les couples qui le souhaitent. Cette cérémonie qui sera présidée par un élu aura pour vocation de célébrer l'engagement pris au Tribunal d'instance.

**Questions diverses**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR ERIC CIOTTI,  
1ER ADJOINT AU MAIRE**

**1.1 Avenue de l'Arbre inférieur - Aménagement de voirie - Lancement d'un appel d'offres ouvert et signature du marché.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement de voirie de l'avenue de l'arbre inférieur, pour un montant prévisionnel de 700 000 euros T.T.C.

**1.2 Désamiantage de bâtiments - Lancement d'un appel d'offres ouvert et signature du marché**

Il est proposé au Conseil municipal de lancer, sous la forme d'un marché à bons de commande pour un montant minimum annuel de 80 000 Euros TTC et pour un montant maximum annuel de 320 000 Euros TTC, un appel d'offres concernant les travaux de désamiantage de bâtiments. Ce marché, d'une durée d'un an, pourra être reconduit trois fois par reconduction expresse.

**1.3 Chemin du Vinaigrier - Aménagement de la voie au droit du n° 29 - Lancement d'un appel d'offres ouvert et signature du marché.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres visant à l'aménagement de la voie au droit du n° 29 chemin du Vinaigrier. Cet appel d'offres d'un montant de 460 000 euros s'inscrit dans le cadre d'une opération d'un coût total de 570 000 euros.

**1.4 Travaux de maintenance et d'aménagement du réseau d'eaux pluviales de la ville de Nice. Lancement d'un appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un marché à bons de commande relatif aux travaux de maintenance et d'aménagement du réseau d'eaux pluviales de la ville de Nice (montant minimum : 250.000 euros T.T.C. et montant maximum 1.000.000 euros T.T.C.) et la signature, par le représentant du pouvoir adjudicateur au nom et pour le compte de la ville de Nice, de ce marché.

**1.5 Travaux de prévention, de consolidation et de soutènement sur le réseau de voirie. Lancement d'un appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un marché à bons de commande relatif aux travaux de prévention, de consolidation et de soutènement sur le réseau de voirie (montant minimum : 500.000 euros T.T.C. et montant maximum : 2.000.000 euros T.T.C.) et la signature, par le représentant du pouvoir adjudicateur au nom et pour le compte de la ville de Nice, de ce marché.

**1.6 Marché de maintenance des équipements d'alimentation électrique, d'éclairage et de ventilation des tunnels et mini-tunnels de la ville de Nice - Lancement d'un appel d'offres ouvert et signature du marché**

Cette délibération a pour but le lancement et la signature d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de travaux pour la maintenance des équipements d'alimentation des tunnels et mini-tunnels de la ville de Nice. Ce même marché a été classé sans suite par la CAO du 31 juillet dernier.

**1.7 Marché de maintenance des équipements d'alimentation électrique, d'éclairage et de ventilation des tunnels et mini-tunnels de la ville de Nice - Réquisition du Groupement d'Entreprises CITELUM / SPIE SUD EST.**

La délibération a pour but de décider de la juste rémunération du Groupement d'Entreprises CITELUM / SPIE SUD EST réquisitionné, afin d'assurer la maintenance des équipements d'alimentation électrique, d'éclairage et de ventilation des tunnels et mini-tunnels de la ville de Nice.

**1.8 Réfection de la passerelle des Arméniens**

La passerelle des Arméniens est en très mauvais état et une réparation pérenne dans le temps n'est pas envisageable. Afin de permettre une utilisation sans restriction, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la réfection de son tablier.

**1.9 Délégation de Service Public - Affermage du Parc-autos Saint-Jean-d'Angély - Résiliation du contrat pour motif d'intérêt général au 15 octobre 2008.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la résiliation pour motif d'intérêt général au 15 octobre 2008 du contrat d'affermage du parc autos Saint-Jean d'Angély conclu le 26 octobre 2007 pour une durée de six ans entre la ville de Nice et la société omniparc.

**1.10 Résiliation de l'autorisation d'occupation temporaire accordée par l'Université de Nice Sophia-Antipolis à la ville de Nice pour la gestion du parc-autos de Saint Jean d'Angély et établissement d'une nouvelle autorisation d'occupation temporaire.**

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter de mettre en place une nouvelle convention d'occupation temporaire entre la Ville et l'Université de Nice Sophia Antipolis sur le site de Saint Jean d'Angély.

**RAPPORTEUR : MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,  
ADJOINT AU MAIRE**

**4.1 Convention de partenariat départemental entre le conseil général des Alpes-Maritimes et la ville de Nice dans le cadre de la politique culturelle 2008.**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Nice et le Conseil général pour l'octroi à notre collectivité d'une aide financière de 3.450.000 euros au titre de l'exercice 2008 pour le fonctionnement de l'Opéra, de l'orchestre philharmonique de Nice et du conservatoire à rayonnement régional.

**RAPPORTEUR : MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**6.1 Octroi d'une subvention à l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) relative à ses missions d'information sur le logement, sur le territoire niçois.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à l'ADIL d'un montant de 15 245,00 euros dans le cadre de sa mission d'information sur le logement sur le territoire niçois.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,  
ADJOINT AU MAIRE**

**7.1 Exonération de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune de Nice au titre de l'année 2009-**

Depuis 1990, la ville de Nice accorde par délibération l'exonération de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des réunions sportives qui se déroulent sur le territoire communal. Il est proposé au Conseil municipal de reconduire cette décision au titre de l'année 2009.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES VEISSIERE,  
ADJOINT AU MAIRE**

**13.1 Versement d'une aide au Navigateur Christophe Bouvet à l'occasion de la Cap Istanbul**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une aide de 1 500 euros en faveur du Navigateur Christophe Bouvet, à l'occasion de la course au large en solitaire par étapes, Cap Istanbul. Cette course nautique partira de Nice le 14 septembre 2008. En échange de cette participation financière, le logo de la ville de Nice sera apposé sur la poupe ainsi que sur la baume du bateau du navigateur.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,  
ADJOINT AU MAIRE**

**17.1 Ouvertures de classes dans les écoles publiques de l'enseignement du 1er degré à Nice - Année 2008/2009**

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des créations de postes pour la rentrée 2008 et à confirmer l'ouverture des classes correspondantes.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RAOUL MILLE,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**28.1 Convention de partenariat culturel, opération Nice Ciné Jeunes - tarif réduit de 4 euros dans les salles de cinéma de Nice du 1er au 15 octobre 2008**

La ville de Nice, le Groupe Europalaces, Groupe UCG Méditerranée et le Conseil général avec le cinéma Mercury souhaitent mettre en place une politique destinée à favoriser la promotion et la diffusion des oeuvres cinématographiques et développer une politique tarifaire attrayante destinée au jeune public des salles de cinéma, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'organisation et la prise en charge des frais de cette opération et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

**28.2 Convention de partenariat entre le Centre universitaire méditerranéen (C.U.M.) et l'association Sapience en vue de l'organisation de forums sur le thème de la Science**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le principe d'une convention de partenariat entre le CUM et l'association Sapience en vue de l'organisation de manifestations et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir

**RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN PHILIP,  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**35.1 Classement dans le réseau des voies communales du tronçon de l'impasse Marengo reliant les rues Joseph Raybaud et Jean-François Fulconis.**

Suite à l'enquête publique concernant le projet de classement du tronçon de l'impasse Marengo reliant les rues Joseph Raybaud et Jean-François Fulconis, tronçon privé urbain ouvert à la circulation publique, il est soumis au Conseil municipal le rapport d'enquête du commissaire enquêteur accompagné de son avis favorable afin de décider de l'intégration de ce tronçon de voie dans le réseau des voies communales.

**35.2 Classement dans le réseau des voies communales du tronçon de la rue François Carlo reliant les rues Joseph Raybaud et Jean- François Fulconis.**

Suite à l'enquête publique concernant le projet de classement du tronçon de la rue François Carlo reliant les rues Joseph Raybaud et Jean-François Fulconis, tronçon privé urbain ouvert à la circulation publique, il est soumis au Conseil municipal le rapport d'enquête du commissaire-enquêteur accompagné de son avis favorable afin de décider de l'intégration de ce tronçon de voie dans le réseau des voies communales.